



Groupe des Anciens Maires des Hautes-Alpes

Hôtel du Département
Place Saint-Arnoux
05000 GAP

Conseil d'Administration n°2 le lundi 2 décembre 2019, 10h à Gap, Hôtel du Département

Étaient présents :

Marie-Christine RENAUD, Raymond MARIGNE, Christian BRUN, Samuel PETERMANN, Henri RANQUE, Jacques ACHERY, Roger BARBAN, Aliette BEGOU, Pierre BLANC, Jean-Pierre EYRAUD, Mario FABIAN, Yves HERNANDEZ, Alain JAUME, Michel MERLE, Gérard MONOD, Pierre TEISSIER, Auguste TRUPHÈME.

Étaient excusés :

Daniel ARNAUD, Lucien CLARY, Célestin FOURNIER, Jean GERMANAZ, Pierre GRAND'EURY, Maurice JOUBERT, Pierre MARROU, Jean- Paul REYNIER, Richard SIRI.

Accompagnants : Rosette BRUN, Véronique S-FABBIAN

Accueil, dans la salle de réunion de l'Hôtel du Département, par Raymond MARIGNE qui a préparé l'organisation de la rencontre. Il en est remercié.

Le Président du Conseil départemental, Jean-Marie BERNARD vient saluer l'assemblée.

Le bureau de GAMHA s'est réuni le 4 novembre à Savines-le-Lac, pour préparer le CA et l'AG extraordinaire qui suit : Jacques ACHERY a bien participé aux travaux et a été oublié dans la liste de présences du Compte-rendu. Comptant sur sa compréhension, MChristine qui a rédigé le compte-rendu, lui demande d'excuser cet oubli.

Les statuts ne fixant pas de quorum, le Conseil d'Administration peut délibérer valablement et prendre les décisions proposées à l'ordre du jour.

1 * Adhésions – Cotisations

Le nombre d'adhésions pour l'année 2019 est : **48**. C'est avec ce nombre que sera calculée la cotisation FAMAF.

Le montant de la cotisation annuelle n'est pas évoqué : il reste donc fixé à 25,00 €, sans changement par rapport à 2019.

L'appel à cotisation 2020 se fera par un bulletin envoyé avec le journal de GAMHA, fin janvier 2020.

Une attestation sera, comme à l'accoutumée, délivrée à chaque cotisant.

2 * Stratégie pour recruter de nouveaux adhérents, après le scrutin de mars 2020

1- Courrier postal envoyé à chaque Maire en exercice, en février :

S'il ne se représente pas, l'association l'invite à la rejoindre, en présentant son activité (Son objet sera bien précisé, pour que GAMHA ne soit pas confondu avec une amicale.)

Les Maires seront également invités à informer leurs adjoints.

2- Reportage télé :

Inviter d'ICI, lors du CA qui aura lieu à Embrun.

3- Diffusion d'un message sur Alpes1

L'organisation de cette stratégie se précisera lors de la 1^{ère} réunion communale.

3 * Compte Administratif provisoire 2019 et Budget Prévisionnel 2020

Le trésorier, Samuel PETERMANN, présente le Compte Administratif 2019 arrêté au 30 novembre 2019.

Il lui manque peu d'écritures à noter pour clôturer le bilan.

Total Produits provisoire : 32 812 € - Total charges provisoire : 32 314.48

Excédent provisoire : 497.52 €

Le Compte administratif 2019, provisoire, n'appelle aucune remarque particulière. Il sera présenté au 1^{er} CA 2020.

Le trésorier présente le Budget Prévisionnel 2020.

Budget équilibré à 30 965 €.

La subvention du Conseil départemental (fonctionnement 2020 : **1 800 €**, va être sollicitée avant le 15 décembre.

Le Budget Prévisionnel 2020 est validé par le CA. Il sera présenté pour approbation, à l'AG 2020.

Le trésorier est félicité pour la tenue rigoureuse des comptes de GAMHA. Il est soutenu par Christian BRUN qui met à sa disposition ses compétences en informatique. Le duo est remercié.

4 * Calendrier des activités de 2020

*** Réunions communales – 3**

1 – Janvier : Upaix – inviter la Sénatrice (Alain et Marie-Christine préparent l'organisation)

2 – Mai : Prapic (JPierre préparera l'organisation)

3 – Octobre : Rosans – inviter le Parc des Baronnie

*** Conseils d'Administration – 2**

1 - Février : Embrun – inviter la Maire-Conseillère régionale (Raymond prépare l'organisation)

2 – Décembre : Gap Hôtel du Département

*** Assemblée Générale**

Avril : Pelleautier – inviter le Conseiller départemental

Les dates sont fixées en fonction des disponibilités des maires qui reçoivent GAMHA.

*** Journée conviviale**

Juin : Ceillac (Pierre BLANC prépare l'organisation)

*** Voyage**

Septembre : Nice et ses alentours

*** Sorties culturelles et institutionnelles**

1 – Mars : Lardier - Visite de la plate-forme de fabrication de plaquettes bois ; Tallard - Visite de la chaufferie du Collège

2 – Novembre : Marseille - Visite de l'Hôtel de Région – propositions : visiter aussi le Mucem, manger la bouillabaisse

5 * Préparation du journal de GAMHA

La commission (Raymond, Christian, Jacques, Jean-Pierre et Marie-Christine) se réunira le mardi 17 décembre 2019, à 14h, à l'Hôtel du Département

La salle sera retenue par Raymond MARIGNE.

Ordre du jour :

A partir de la maquette préparée par Christian BRUN, faire une ébauche des différents articles.

L'ordre du jour est modifié : Le Président du Conseil départemental viendra vers midi présenter l'actualité du Département, notamment la nouvelle fiscalité.

Il s'est exprimé l'an passé sur « le dossier de l'eau ».

Une présentation rapide du document final est faite. On évoque sa diffusion :

Sous forme papier : un exemplaire aux Parlementaires, à madame la Préfète, aux Présidents des Maires 05 et Maires ruraux

Sous forme numérique : aux adhérents

6 * Bilan du dossier « Transfert des compétences des Communes vers les Communautés de Communes, dans le domaine de l'eau »

Le dossier est terminé :

Année 2018 : étude du cadre réglementaire et débats

Année 2019 : enquêtes et analyse

Le dossier sera remis en mains propres au Président du Conseil départemental.

7 * Projet pour l'année 2020

Thème d'étude de l'année 2020 :

- La transition énergétique dans les Hautes-Alpes :
 - filière bois – parcs photovoltaïques – parcs éoliens en projet ...

La séance est levée à 11h 30.

Assemblée Générale Extraordinaire

le lundi 2 décembre 2019, 11h 30 à Gap, Hôtel du Département

Étaient présents : Les mêmes participants qu'au Conseil d'Administration tenu, le même jour.

La Présidente déclare l'Assemblée générale extraordinaire ouverte.

« Cette AGE a un ordre du jour restreint, portant sur la modification des statuts :

- Toilettage des articles,

- Intégration des Adjoints aux Maires des Communes, comme membres du GAMHA.

Cette décision répond à deux exigences et un principe.

* Une exigence statutaire : GAMHA doit avoir des statuts en cohérence avec ceux de la Fédération dont il est adhérent : (Fédération des Anciens Maires et Adjoints de France)

* Une exigence de fonctionnement : GAMHA a besoin de trouver de nouveaux adhérents (En 2014, une seule nouvelle adhérente !)

* Un principe de reconnaissance pour les femmes et les hommes qui ont participé à la vie publique :

- les adjoints qui ont remplacé « au pied levé » leur maire indisponible,

- les adjoints des Communes dont le maire a été appelé vers d'autres fonctions (parlementaire par exemple) et qui ont géré leur Commune,

...

Il est important d'offrir un lieu de rencontre, d'échanges et de débats aux anciens adjoints, car pour beaucoup d'entre eux, la devise de leur « retraite », est : *Servir encore*. »

La proposition préparée lors du bureau du 4 novembre, est relue par les membres de l'assemblée.

Article 6 : Admission – L'intégration des adjoints est validée.

Article 7 : Composition – Les membres de droit accueillent : le Président des Maires ruraux et l'ensemble des Parlementaires – Proposition validée.

Article 8 : Fonctionnement – Le Conseil d'administration est constitué de quinze à trente membres.

Article 10 : Réunions – Les membres convoqués à l'AG sont redéfinis : membres à jour de leur cotisation. Seuls les membres actifs ont droit de vote.

Les modifications apportées aux statuts sont validées. Les nouveaux statuts seront transmis à la Préfecture.

La séance est levée à 12h.

Intervention du Président du conseil départemental : Jean-Marie BERNARD

1* La Présidente remet au Président BERNARD, le dossier que GAMHA a réalisé :

« Transfert des compétences des Communes vers les Communautés de Communes, dans le domaine de l'eau »

« Les nouvelles Communautés de Communes au périmètre très élargi, ont perdu de leur attractivité : 1/3 des sujets abordés en conseil communautaire concerne les communes qui se sentent de plus en plus oubliées. Les maires se désintéressent des dossiers traités par la Communauté de Communes, trop loin d'eux.
Ce nouvel état d'esprit n'encourage pas les maires à confier les dossiers importants comme l'eau à un organisme qui ne sait pas les intégrer dans le débat. »

2* Le Président explique la modification de la fiscalité locale. Il sort d'une réunion qui traitait de la nouvelle fiscalité des Départements.

Le Département ne lèvera plus l'impôt foncier (60 M€/an).

Le transfert de l'impôt foncier prélevé par le Département s'opère envers les Communes, en compensation de la taxe d'habitation supprimée.

Le Département reçoit une dotation de l'État, basée sur la TVA, en compensation de l'impôt foncier qui n'est plus perçu.

Le Département devient le gestionnaire des dotations de l'État. Il perd sa dynamique car l'impôt levé était ajustable à ses besoins. Il n'a pas encore la perception du montant de la dotation sur TVA.

Les compétences du Département ne changent pas.

Le Président aborde le sujet des Contrats de Plan : les infrastructures (routes et voies ferrées) n'apparaissent plus dans les nouveaux Contrats de Plan.

Le Département a des incertitudes sur la réalisation du projet des routes R1075 et R1085, car il ne maîtrise pas les financements.

« L'État manque de vision à moyen terme ... »

A 12h 30, la séance est levée.